



Verification d'heritier unique

Par **corvisar**, le **10/03/2014 à 12:05**

Bonjour,

Ma tante (75 ans) vient de décéder, elle était divorcée et sans enfants et avait deux frères (72 et 80 ans) et une sœur (81 ans), tous les trois eux aussi décédés.

- Les deux frères non jamais été mariés A ma connaissance et d'après leur dire, ils n'ont pas eu d'enfants et aucun ne s'est manifesté dans les trente dernières années
- La sœur, ma mère a eu un enfant, moi.

Telle qu'elle, il semble que je sois, le seul héritier, mais mon notaire me dit qu'il faut qu'il s'assure que dans la descendance des frères et sœurs il n'y a pas d'autre enfant que moi.

Est-ce vraiment la procédure pour régler une succession de ce type et si oui, y a-t-il des limites de temps et de cout pour une telle recherche qui je suppose englobe l'ensemble des communes de la France, sur au bas mot une trentaine d'années ?

Une réponse avisée, quelle qu'elle soit aurait le mérite de lever ma perplexité le sujet ?

Merci pour vos informations

Par **Legalacte**, le **10/03/2014 à 12:15**

Bonjour,

Il est évident que le Notaire doit rechercher si il n'y a aps d'autres héritiers, si il le fait pas, il commet une faute professionnelle.

Vous pouvez l'aider en lui fournissant tous les documents que vous détenez tels que des livrets de famille de vos parents et grands parents.

Par **Afterall**, le **10/03/2014 à 15:00**

Bonjour,

Le plus simple serait d'établir rapidement un arbre généalogique au vue des éléments en votre possession puis de la soumettre pour vérification à un généalogiste qui -seul- engagera sa responsabilité.